

WITTELSHEIM
Saison 2026-2027

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
Brasserie du Vallon (Quentin Mangel)	NOM, prénom
2 rue de Sultz 68540 BOLLWILLER	Adresse Code postal, commune
Mail : brasseriequivallon@gmail.com	Mail.....
Tel : 06 29 21 74 00	Tél.....

 Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

Le consomm'acteur s'engage :

À constituer aujourd'hui un panier de référence selon son souhait, en choisissant dans la liste proposée, sans limitation de quantité, de nombre de produits, ni de prix. **Ce panier détermine un contenu et une valeur de référence pour son panier, valable toute la saison.**

Il aura la possibilité de modifier les produits composant son panier, pour un même montant, **en vue de la distribution suivante, soit oralement lors d'une distribution précédente, soit par mail à thuramap.bieres@gmail.com** au moins 3 jours avant la distribution. Sans information de sa part, le panier qui sera préparé sera le panier de référence.

En cas d'absence, les points non utilisés lors d'une livraison sont reportables sur la livraison suivante, **à condition de prévenir le producteur** au plus tard une semaine précédant l'absence.

En cas d'utilisation de points supérieurs à la valeur du panier de référence, un rattrapage devra être fait dans les distributions suivantes, ou la différence devra être réglée au producteur en fin de contrat.

Le producteur s'engage :

- À envoyer 2 semaines avant la prochaine distribution un mail présentant les bières du moment (bière de saison + bières spéciales hors gamme fixe) et à prévenir des éventuelles ruptures de stock
- À proposer des bières/hydromels qui ne sont certes pas certifiés AB, mais sont produits selon le cahier des charges BIO, avec un brassage « à cru » et avec des ingrédients les plus locaux possibles
- À proposer des bières conformes à leur description. Néanmoins le taux d'alcool et l'amertume ressentie pourront varier légèrement selon le brassin, notamment en fonction des contraintes saisonnières
- À limiter son impact environnemental : les bouteilles ne sont pas consignées, néanmoins, merci de rapporter les bouteilles 75cl vides lors d'une prochaine distribution, elles seront lavées et réutilisées. **Nous vous invitons à limiter les achats de bouteille 33 cl qui ne peuvent pas être réemployées pour le moment.**

Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Produits proposés	Prix TTC Bout 75cl	Qté	Prix TTC Bout 33cl	Qté	Prix
Bière de saison, printemps, été, automne, hiver - % alcool variable	6,5 €		3 €		
Bière au pain, entre blonde et blanche (douce et peu amère) - 4% alcool	6,5 €		3 €		
Bière blonde, style « IPA » houblonnée (plus amère et florale) - 5% alcool	6,5 €		3 €		
Bière ambrée, aux fleurs d'aspérule (saveurs maltées et épicées) - 6% alcool	6,5 €		3 €		
Bière brune, légère, aux saveurs torréfiées (café/cacao) - 4% alcool	6,5 €		3 €		
Hydromel, vin de miel pétillant, légèrement acidulé, sec, sans sucre - 7% alcool	6.5 €		3 €		
				TOTAL	€

WITTELSHEIM
Saison 2026-2027

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu **environ tous les deux mois** au point de distribution et aux dates indiquées.

La saison commence le jeudi 23 avril 2026 et se termine le 25 février 2027, soit **6 distributions pour la saison complète**

Point de distribution	Foyer Rencontre et Loisirs - 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim	
Dates de distribution	Les distributions ont lieu le jeudi soir entre 18h00 et 18h45 , aux dates suivantes : Cocher les dates auxquelles vous voulez récupérer des paniers	
	<input type="checkbox"/> Jeudi 23 avril 2026	<input type="checkbox"/> Jeudi 22 octobre 2026
	<input type="checkbox"/> Jeudi 25 juin 2026	<input type="checkbox"/> Jeudi 17 décembre 2026
	<input type="checkbox"/> Jeudi 27 août 2026	<input type="checkbox"/> Jeudi 25 février 2027

LE PRIX POUR LA SAISON ET LES PAIEMENTS :

Prix pour la saison :	Prix d'un panier :€ Xpaniers bi mensuels =€
Modes de paiement : à la signature du contrat, le consommateur choisit son mode de paiement : - par virement bancaire (à privilégier, voir RIB ci-dessous) : - par chèque Ordre : SASU Brasserie du vallon - par CB	<input type="checkbox"/> Je choisis le virement bancaire : ○ En 1 fois, lors de l'inscription : 1 virement de€, à la signature du contrat ○ En 3 fois (dont une lors de l'inscription) : 1 virement de€, à la signature du contrat et 2 virements de€, encaissés en août 2026 et décembre 2026 ○ Mensuel : 12 virements de € <input type="checkbox"/> Je choisis le paiement par CB (lors des distributions) <input type="checkbox"/> Je choisis le paiement par chèque (en 1 fois lors de l'inscription)

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de bières que ce qui est prévu par votre contrat, ou encore profiter de **bières spéciales** et **d'hydromels** ? Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en argent liquide sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points. Pour l'Amap Brasserie du Vallon, vous pouvez acquérir une carte **d'une valeur mini de 18 points et d'une valeur maxi de 42 points** sans date limite d'utilisation, et renouvelable/ rechargeable sous conditions.

Paiement **par virement de préférence**, ou par CB.

Attention ! S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat de saison auprès de l'Amap Brasserie du Vallon, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (12€), pour la saison 2026/2027. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

RAPPEL : Conformément à l'engagement associatif de chaque adhérent(e) lors de son adhésion à ThurAmap, le consommateur se doit de participer activement à la vie de l'association, (distribution, événements ou travaux administratifs), au moins 1 fois au cours de la saison. Il peut également se proposer pour participer au comité de pilotage (s'informer au point info).

Établi en 2 exemplaires à, le et signé par les parties :

Le producteur	Le consommateur
(signature)	(signature)



**BRASSERIE
DU VALLON**

AMAP de la brasserie du Vallon

Bières artisanales



WITTELSHEIM

Saison 2026-2027

IBAN Brasserie du Vallon :

Crédit Mutuel							
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation		
10278	03351	00021175101	43	EUR	CCM DU NOUVEAU MONDE		
Identifiant international de compte bancaire							
IBAN (International Bank Account Number)						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8033	5100	0211	7510	143	CMCIFR2A
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)			
CCM DU NOUVEAU MONDE				BRASSERIE DU VALLON			
20 RUE DE LA GARE				2 RUE DE SOULTZ			
68540 BOLLWILLER				68540 BOLLWILLER			
☎ 03 89 36 64 65							
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			